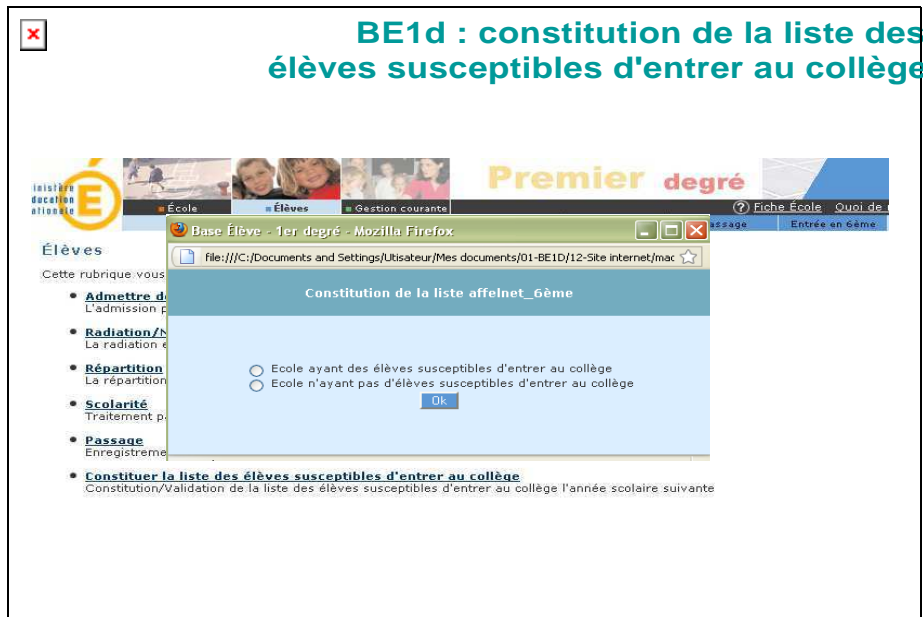


FICHE DE PROCEDURE N°1

Etape n°1 – Du 9 au 13 mars 2015 – CONSTITUTION DE LA LISTE DANS BE1D

ÉCOLES N'AYANT PAS D'ÉLÈVE SUSCEPTIBLE D'ENTRER EN 6^{ÈME} :

Les directeurs doivent valider le choix "Ecole n'ayant pas d'élève susceptible d'entrer au collège" dans BE1D.



ÉCOLES AYANT DES D'ÉLÈVES SUSCEPTIBLES D'ENTRER EN 6^{ÈME} :

Sélection dans BE1D, des élèves susceptibles d'entrer au collège et validation de cette liste du le 9 au 13 mars 2015.

Les données importées de la BE1D dans AFFELNET 6ème ne sont pas modifiables à l'exception de l'adresse des responsables légaux. Afin de ne pas ralentir le transfert, il est nécessaire d'avoir une base précise et à jour avant l'importation.

Les directeurs sélectionnent les élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème}, 6^{ème} SEGPA, 6^{ème} CHAM, 6ème sections sportives, 6ème avec dispositifs ULIS sans préjuger de leur admission ou non. **Il s'agit :**

- **des élèves de CM2,**
- **des élèves qui auront plus de 12 ans au terme de l'année civil, scolarisés en tout niveau y compris en CLIS,**
- **des élèves qui pourraient bénéficier d'un passage anticipé en 6ème.**

BE1d : constitution de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège

Le directeur définit un ou plusieurs critère(s) de recherche parmi les élèves admis définitifs ayant un INE et répartis
Ces critères peuvent être :

individuels : choix du nom d'un élève ou collectifs : choix du niveau CM2 par exemple

Nom Prénom Né(e) le Cycle Niveau Classe

DELACROIX VINCENT [] [] [] CP
CE1
CE2
CM1
CM2

Chercher Retour

BE1d : constitution de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège

Liste des élèves susceptibles d'entrer au collège

Nom	Prénom	Né(e) le	Cycle	Niveau	Classe
ADAM	Vincent				
ALBERT	Jérémy				
AMBRE	Julien				
AUDIBERT	Julie				
AYME	Sébastien	01/01/1998	CM2		
BALLANCHE	Frédéric	01/01/1998	CM2		
BECKER	Elodie	01/01/1998	CM2		
BOUVIER	Sylvie	01/01/1998	CE2		
CARLES	Alain				
CHIRON	Pierre				
DELACROIX	Stéphanie				
DUBOIS	Kevin				
DUVALIER	Sophie				
ESNAULT	Cécile				
FAURE	Sandra				

Un message confirme au directeur le bon déroulement de l'opération de validation de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège.

Vous venez de valider pour l'IA la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège l'année scolaire prochaine.

Page : 1 • 2 • 3

Ajouter des élèves à la liste OK Retour

Remarques : Tant que la campagne de constitution de la liste n'est pas terminée, le directeur d'école peut effectuer plusieurs validations successives de cette liste. À chaque nouvelle validation, la précédente liste est annulée et remplacée par la dernière liste validée.
Les directeurs pourront valider leur liste pendant la campagne de constitution de la liste, **du 9 mars au 13 mars 2015**.

Extraction - format CSV

La validation de la liste doit impérativement intervenir avant le 16 mars 2015, 17 heures.

Les élèves susceptibles d'entrer au collège qui arriveraient dans les écoles après cette date devront être signalés à la division des élèves p2d89@ac-dijon.fr. Une procédure particulière sera mise en place pour ceux-ci.

En cas de difficultés :

- authentification ou d'accès à l'application : merci de contacter votre PRTICE ou les référents à la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne : Pascal Sausset : 03.86.72.20.20
- d'application des consignes de saisie : merci de contacter la division des élèves Viviane Testard : 03.80.72.20.13 ou Noëly Ballabio : 03.86.72.20.10

Vous pouvez également poser vos questions par mail "affelnet689@ac-dijon.fr", une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.